



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-381 bis**

Publié le 22 octobre 2020

SOMMAIRE

ETABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE HAUTS-DE-FRANCE- NORMANDIE

Décision n° DPS 2020-06 du 01/10/2020 portant délégation de pouvoir et de signature au sein de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France – Normandie

Décision n° DPS 2020-07 du 01/10/2020 portant délégation de pouvoir et de signature au sein de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France – Normandie

Décision n° DPS 2020-08 du 01/10/2020 portant délégation de pouvoir et de signature au sein de l'Etablissement de transfusion sanguine Hauts-de-France – Normandie

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant affectation d'un responsable d'unité de contrôle - unité départementale de Valenciennes-UC 02 : Hainaut Sambre Avesnois

Décision portant affectation d'un responsable d'unité de contrôle - unité départementale de Valenciennes-UC 01 : Hainaut Cambrésis

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté modificatif n°5 du 22 octobre 2020 portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail Nord - Picardie



ÉTABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE HAUTS-DE-FRANCE - NORMANDIE

Décision n° DPS 2020-06

**DÉCISION N° DPS 2020-06 DU 01/10/2020
PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE
AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE
HAUTS-DE-FRANCE - NORMANDIE**

Le Directeur

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Établissement français du sang,

Vu la décision du Président de l'Établissement français du sang n° N 2020-04 en date du 27 janvier 2020 nommant Monsieur Rémi COURBIL aux fonctions de Directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision du Président de l'Établissement Français du Sang n° DS 2020.65 en date du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Rémi COURBIL, Directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie,

DÉCIDE

Article 1^{er} - Délégation de pouvoir et de signature est accordée à Monsieur Bruno LEPERE, en sa qualité de Responsable du Pôle Gestion du parc de véhicules, aux fins de créer et d'utiliser un compte ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) en son nom et pour le compte de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie.

Article 2 - L'adresse mail utilisée pour la création du compte sera l'adresse mail professionnelle du délégataire.

Article 3 - Le compte ANTS faisant l'objet de la présente délégation sera utilisé exclusivement par le délégataire, et ce afin d'effectuer les démarches inhérentes aux cessions des véhicules de l'ETS résultant de la mise en vente sur le site Agorastore.

Article 4 - La présente décision, qui sera publiée au *Recueil des Actes de la Préfecture des régions Hauts-de-France et Normandie*, entre en vigueur le 1^{er} octobre 2020. A compter de cette date, la décision est aussi consultable sur l'intranet de l'Établissement français du sang.

Fait à Loos, le 1^{er} octobre 2020,

Monsieur le Docteur Rémi COURBIL

Directeur de l'Établissement de transfusion sanguine
Hauts-de-France - Normandie



**DÉCISION N° DPS 2020-07 DU 01/10/2020
PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE
AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE
HAUTS-DE-FRANCE - NORMANDIE**

Le Directeur

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Établissement français du sang,

Vu la décision du Président de l'Établissement français du sang n° N 2020-04 en date du 27 janvier 2020 nommant Monsieur Rémi COURBIL aux fonctions de Directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision du Président de l'Établissement Français du Sang n° DS 2020.65 en date du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Rémi COURBIL, Directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° 2017-50 en date du 18 décembre 2017 nommant Monsieur Christophe VINZIA aux fonctions de Secrétaire Général de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision du Directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie n° D 2020-14 en date du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Christophe VINZIA, Secrétaire Général de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie.

DÉCIDE

Article 1^{er} - Délégation de pouvoir et de signature est accordée à Monsieur Christophe VINZIA, en sa qualité de Secrétaire Général, aux fins de réaliser l'ensemble des démarches relatives à la commande et la gestion des cartes de professionnel de santé (CPS) et des cartes de personnel d'établissement (CPE) auprès de l'ASIP Santé pour les sites de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie mentionnés ci-dessous :

Nom du site	Numéro FINESS
Amiens Maison du Don	800004681
Arras Maison du Don	620106757
Bois Guillaume Croix Rouge	760025866
Bois Guillaume Bretèque	760011759
Caen	140015561



Cherbourg-en-Cotentin Maison du Don	500004312
Dunkerque	590787412
Le Havre Maison du Don	760011809
Lille Maison du Don	590053385
Loos Eurasanté Siège Régional	590062287
Loos Eurasanté QBD	590048492
Saint-Quentin Maison du Don	020003885
Valenciennes Maison du Don	590040390
Villeneuve Saint-Germain	020017430

Article 2 - La présente décision, qui sera publiée au *Recueil des Actes de la Préfecture des régions Hauts-de-France et Normandie*, entre en vigueur le 1^{er} octobre 2020. A compter de cette date, la décision est aussi consultable sur l'intranet de l'Établissement français du sang.

Fait à Loos, le 1^{er} octobre 2020

Monsieur le Docteur Rémi COURBIL

Directeur de l'Établissement de transfusion sanguine
Hauts-de-France - Normandie



ÉTABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE HAUTS-DE-FRANCE - NORMANDIE

Décision n° DPS 2020-08

**DÉCISION N° DPS 2020-08 DU 01/10/2020
PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE
AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE
HAUTS-DE-FRANCE - NORMANDIE**

Le Directeur

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Établissement français du sang,

Vu la décision du Président de l'Établissement français du sang n° N 2020-04 en date du 27 janvier 2020 nommant Monsieur Rémi COURBIL aux fonctions de Directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision du Président de l'Établissement Français du Sang n° DS 2020.65 en date du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Rémi COURBIL, Directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision du Directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie n° D 2020-14 en date du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Christophe VINZIA, Secrétaire Général de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie.

DÉCIDE

Article 1^{er} - En l'absence de Monsieur François STIMOLO, délégation de pouvoir et de signature est accordée à Monsieur Ludovic TREHET, en sa qualité d'Adjoint au responsable des services techniques et biomédical, aux fins de signer les procès-verbaux de réception des travaux réalisés pour le compte de l'Établissement français du sang Hauts-de-France - Normandie.

Article 2 - En l'absence de Monsieur François STIMOLO et de Monsieur Ludovic TREHET, délégation de pouvoir et de signature est accordée à Monsieur Xavier JOVENIAUX, en sa qualité de Chef de programmes immobiliers, aux fins de signer les mêmes actes que ceux visés en article 1^{er}.

Article 3 - La présente décision, qui sera publiée au *Recueil des Actes de la Préfecture des régions Hauts-de-France et Normandie*, entre en vigueur le 1^{er} octobre 2020. A compter de cette date, la décision est aussi consultable sur l'intranet de l'Établissement français du sang.

Fait à Loos, le 1^{er} octobre 2020,

Monsieur le Docteur Rémi COURBIL

Directeur de l'Établissement de transfusion sanguine
Hauts-de-France - Normandie

RESPONSABLES DES UNITES DE CONTROLE DE LA REGION HAUTS DE FRANCE

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France ;

Vu le code du travail, et notamment son article R. 8122-6 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté interministériel du 19 juin 2020 portant nomination de Monsieur Patrick OLIVIER sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France

Vu l'arrêté du 20 décembre 2019 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Hauts-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 31 août 2020 portant nomination de Monsieur Max MARAT sur l'emploi de responsable d'Unité de Contrôle ;

DECIDE :

Article 1 : L'agent du corps de l'inspection du travail dont le nom suit est chargé des fonctions de responsable d'unité de contrôle à compter du 14 septembre 2020 :

Unité départementale du NORD-VALENCIENNES:

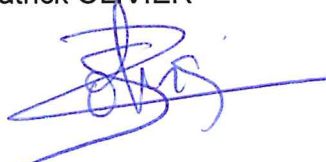
- UC 02 - Hainaut Sambre Avesnois : Monsieur Max MARAT

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France et sera applicable à compter de la date de sa publication.

Fait à Lille, le 21 octobre 2020

Le Directeur Régional

Patrick OLIVIER



RESPONSABLES DES UNITES DE CONTROLE DE LA REGION HAUTS DE FRANCE

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France ;

Vu le code du travail, et notamment son article R. 8122-6 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté interministériel du 19 juin 2020 portant nomination de Monsieur Patrick OLIVIER sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France

Vu l'arrêté du 20 décembre 2019 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Hauts-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 02 août 2020 portant nomination de Madame Isabelle COURCIER sur l'emploi de responsable d'Unité de Contrôle ;

DECIDE :

Article 1 : L'agent du corps de l'inspection du travail dont le nom suit est chargé des fonctions de responsable d'unité de contrôle à compter du 1er septembre 2020 :

Unité départementale du NORD-VALENCIENNES:

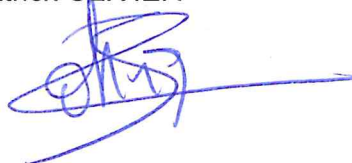
- UC 01 - Hainaut Cambrésis: Madame Isabelle COURCIER

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France et sera applicable à compter de la date de sa publication.

Fait à Lille, le 21 octobre 2020

Le Directeur Régional

Patrick OLIVIER





**ARRÊTÉ modificatif n° 5 du 22 octobre 2020
portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse
d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail Nord - Picardie**

Le ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail Nord – Picardie ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2020 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 23 février 2018, 29 mars 2018, 17 octobre 2018 et 26 novembre 2018 ;

Vu la modification formulée par l'union des entreprises de proximité (U2P).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 25 janvier 2018 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

3) Union des entreprises de proximité (U2P)

Suppléants :

Madame Sandra DELANNOY (arrivée sur siège vacant) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 22 octobre 2020

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale

Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.